Interactions « activités cynégétiques et espaces protégés »

COMPTE – RENDU D'ENQUETE

REALISEE DANS LE CADRE DU PROJET CYNEP « CHASSE ET PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LES ESPACES PROTEGES D'OCCITANIE.

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

Objectifs et Méthode 1

États des lieux de la pratiques cynégétiques dans les espaces protégés : Résultats de l'enquête 3

I. Les caractéristiques des repondants 3

II. La pratique de la chasse 4

III. L'exercice de la chasse du point de vue des reponsables d'EP 6

A. Les relation entre organismes gestionnaires et les structures cynégétiques 6

1) Les rapports avec les structures représentatives des chasseurs 6

(a) Des rapports de partenariat en majorité 6

(b) Les rapports de partage d'information 6

(c) Une relation de neutralité 7

(d) Une abscence de rapport 7

(e) Des rapports conflictuels 7

2) Les types d'actions 8

3) La representation des chasseurs au sein de l'espace protégé 11

B. L'Etude de la pratique de la chasse 12

1) Les problématiques soulevées 12

C. La perception de la chasse 16

Conclusion 18

Annexe 19

TABLE DES ILLUSTRATION

Graphique 1 – Espaces protégés par type de protection 3
Graphique 2 – Les différents types d'espaceS protégés 4
Graphique 3 – Pratique de la chasse sur les espace protégés des repondants.... 4
Graphique 4 – Les types de relations enretenues par les organismes gestionnaires avec les différentes stuctures représenatives du monde de la chasse 7
Graphique 5 – Fréquence des rapports entre gestionnaire et structure cynégétique 8
Graphique 6 - Les Quatres types d'Actions les plus réalisées en partenariat avec les structures cynégétiques 9
Graphique 7 – Actions en collaboration avec les Associations de chasse locale .. 9
Graphique 8 – Actions en collaboration avec les Fédérations Départementales des Chasseurs 10
Graphique 9 – Actions en collaboration avec la fédération régionale des chasseurs d'occitanie 10
Graphique 10 – Avis des gestionnaires concernant la pratique de la chasse 17

Figure 1 – Nuage de mot relatif a la pratique de la chasse sur les EP _____ 17

INTRODUCTION

Les espaces protégées sont un élément important des stratégies de conservation de la biodiversité. Des protections réglementaires, à la constitution de réseaux d'espaces naturels en passant par la mise en œuvre de politiques européennes, nationales, régionales ou locales, les moyens de préservation sont multiples et diversifiés. Ces espaces voués à la préservation d'un patrimoine naturel aussi bien extraordinaire qu'ordinaire sont bien souvent des lieux d'activités traditionnelles telle que l'agriculture et la chasse ou des activités au développement plus récent, et varié des chasseurs tels que des randonneurs, du public scolaire, des cyclistes, , etc.

C'est la chasse qui fait l'objet de la présente étude. En effet, la chasse est perçue comme une pratique en opposition avec la préservation de la nature, des habitats et des espèces associées. Pourtant, les intérêts communs entre partisans de la protection de la nature et partisans de la chasse sont nombreux. En effet, la chasse est une activité historiquement ancrée sur les espaces naturels et les chasseurs sont nécessairement plus qu'intéressés par le fait que l'environnement soit propice à la faune et à la flore : d'une part pour optimiser le développement des populations cynégétiques mais aussi d'autre part, par sensibilité et attachement à la « nature ».

Les acteurs cynégétiques ont ainsi très tôt pris conscience de leur dépendance à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi que de leur responsabilité dans la préservation de ces espaces protégés. De plus, ils bénéficient d'une bonne connaissance des territoires par un réseau très structuré de la commune à la région, voir au niveau national et européen. Sur la région Occitanie, il y a 138 000 chasseurs. Les Fédérations départementales et régionale, associations loi 1901, agréées au titre de la protection de la nature ont des équipes de professionnels aux compétences variées et complémentaires : biologie des espèces, écologie des milieux, connaissances naturalistes, techniques d'inventaires, connaissances socioéconomiques locales, système d'information géographique, animation, communication, … Ils sont ainsi des partenaires clés d'une gestion durable et raisonnée des espaces protégés.

Pour autant la protection de l'environnement et la chasse sont bien souvent opposées dans l'imaginaire collectif.

OBJECTIFS ET METHODE

Dans le contexte de la SAP et de sa future déclinaison au niveau régional, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie a réalisé une expertise afin de disposer d'éléments factuels permettant de mettre en perspective la pratique de la chasse sur les espaces protégés.

Dans le cadre de cette expertise, un questionnaire à destination des gestionnaires d'espace protégé a été élaboré. Le but de ce travail est multiple. Il s'agit tout d'abord de mieux comprendre les relations entre les organismes gestionnaires et le monde de la chasse. De mettre en exergue la/les problématique(s) rencontrées

par les gestionnaires et ainsi d'identifier leurs besoins d'appui. Mais aussi de mettre en avant les différentes actions positives qui existent entre chasseurs et gestionnaires et ainsi élaborer des recommandations permettant d'arriver à une meilleure entente sur l'ensemble du territoire.

Le questionnaire (Annexe 1) et le présent rapport ont été élaborés en collaboration avec de nombreuses personnes, appartenant tant au monde de la chasse (Fédération Départementale) qu'à celui de la protection de la nature plus généralement (Agence Régionale de la Biodiversité).

Après la consultation de ces personnes, le questionnaire a été envoyé au réseau des gestionnaires par le biais de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie.

La difficulté lors de l'élaboration de ce questionnaire était d'y intégrer des questions suffisamment générales pour qu'elles s'adressent à l'ensemble des différents types d'espace protégé, mais relativement précise pour disposer de résultats interprétables malgré l'hétérogénéité des enquêtés.

Le questionnaire ayant été élaboré et diffusé à l'aide du logiciel Google Form ©, nous avons pu synthétiser les réponses sous forme de tableau excel. Le traitement des données de cette façon nous a permis de faire ressortir des tendances générales

Il n'est pas possible de donner un taux de réponse. En effet, le réseau des gestionnaires de l'ARB comprend plusieurs contacts pour un seul et même espace protégé, or une seule réponse par espace protégé était demandée.

Bien qu'un taux de retour ne puisse être donné, nous avons reçu 65 réponses, le nombre de réponse est considéré comme très bon et nous remercions fortement l'intégralité des personnes et structures participantes.

ÉTATS DES LIEUX DE LA PRATIQUES CYNEGETIQUES DANS LES ESPACES PROTEGES : RESULTATS DE L'ENQUETE

La première partie de ce rapport présente les réponses apportées au questionnaire par les différentes responsables.

Le questionnaire est divisé en trois parties. La première partie concerne les caractéristiques de l'espace protégé et du répondant, la deuxième partie concerne les conditions de la pratique de la chasse sur l'espace protégé, enfin, la troisième partie concerne les relations entre le gestionnaire et les acteurs cynégétiques

I. LES CARACTERISTIQUES DES REPONDANTS

Le questionnaire a été envoyé au réseau des gestionnaires de l'ARB, celui-ci ne ciblait donc pas spécifiquement une fonction précise. En effet, nous avons souhaité avoir un large panel de répondant.

Ainsi si sur les 65 questionnaires retournés : 45% ont été remplis par des chargés de mission ; 13% par des conservateurs ; 13% par des chefs de service biodiversité/patrimoine naturel ; 11,5% par des directeurs ; 11,5% par des techniciens ; 3% par des gardes techniciens ; 3% par des gardes animateurs.

Concernant le type de protection, 45% des 65 réponses proviennent d'espaces protégés de type réglementaire, 33% proviennent d'espaces protégés de type contractuelle et 22 % proviennent d'espaces protégés par maitrise foncière.

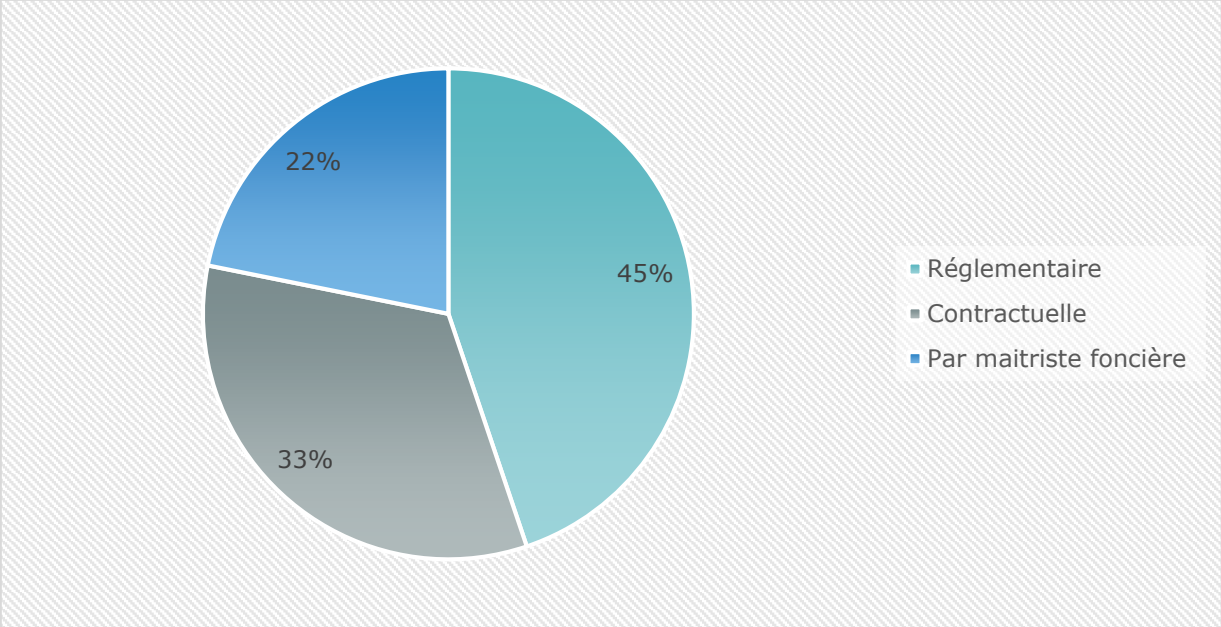

GRAPHIQUE 1 – ESPACES PROTEGES PAR TYPE DE PROTECTION

Bien que les sites N2000 soient plus largement représentés au sein des réponses recueillies, l'ensemble des réponses est représentatif des différents types d'espace protégés présents dans la région. Seules les réserves biologiques intégrales et dirigées ne sont malheureusement pas représentées.

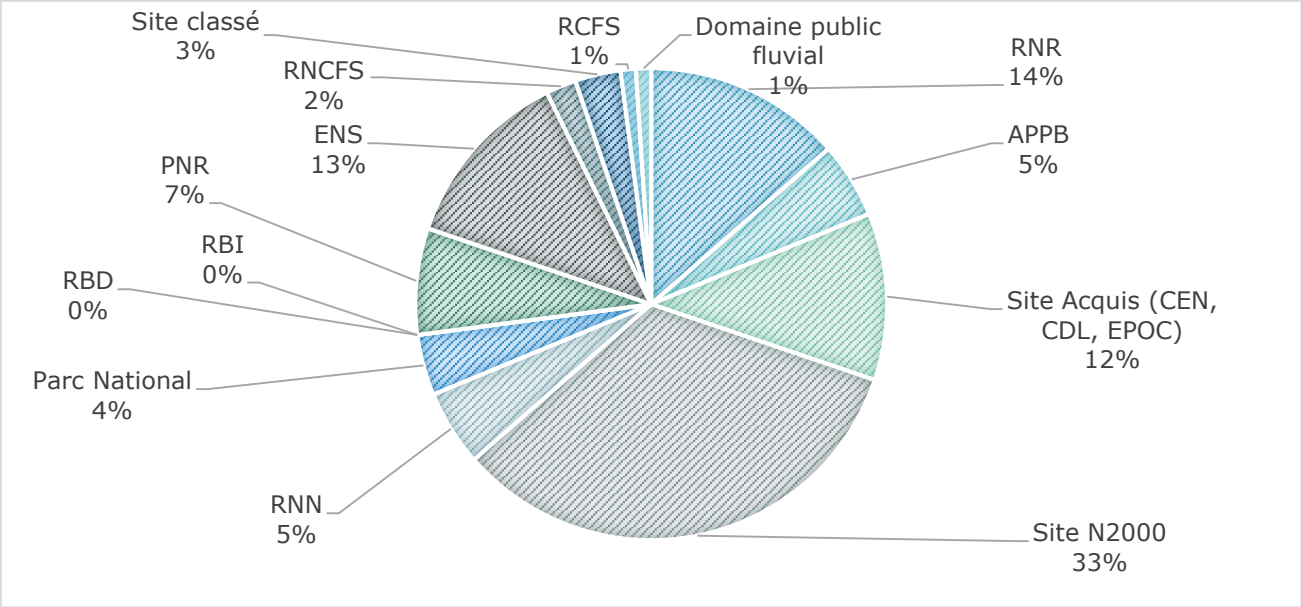

GRAPHIQUE 2 – LES DIFFERENTS TYPES D'ESPACES PROTEGES

Concernant les caractéristiques surfaciques des différents espaces protégés. La surface totale des répondants est de 1 565 337 ha le plus petit étant de 6h a et le plus grand étant 327 935 ha.

Ainsi les réponses obtenues nous permettent d'avoir un large panel de répondant.

II. LA PRATIQUE DE LA CHASSE

La deuxième partie du questionnaire traitait de la pratique de la chasse sur l'espace protégé.

Ainsi, grâce aux réponses récoltées, nous pouvons voir que la pratique de la chasse est autorisée sur 46,2% des espaces protégées des répondants, autorisée en partie sur 36,9% et interdite totalement sur 16,9%.

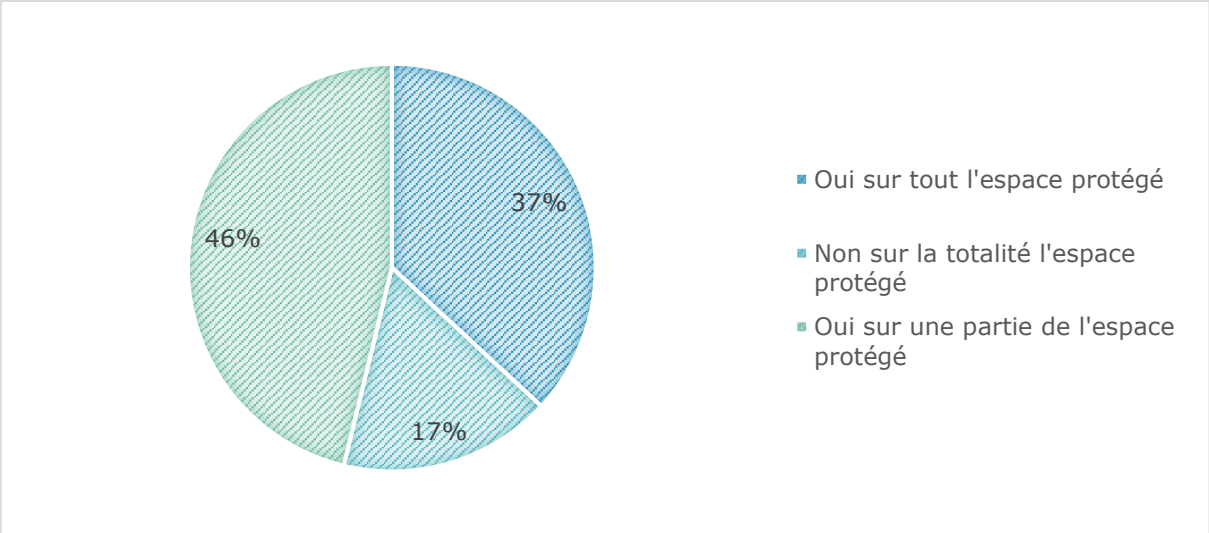

GRAPHIQUE 3 – PRATIQUE DE LA CHASSE SUR LES ESPACE PROTEGES DES REPONDANTS

A l’instar des conclusions sur l’étude de la pratique de la chasse sur les espaces protégés, ces résultats illustrent également que la chasse est majoritairement autorisée sur ces espaces protégés sondés. C’est également le cas si l’on regarde ces mêmes données d’un point de vue surfacique on peut voir que sur la totalité des espaces répondants la chasse est interdite sur 67 569 ha, tandis que celle-ci est autorisée en partie sur 561 843 ha et totalement sur 935 939 ha.

Certains espaces protégés (37%) parmi les répondants à l’enquête ont mis en place des restrictions propres à leur EP. Les limitations de pratiques mises en place peuvent être des limitations temporelles, des limitations spatiales et/ou des limitations d’espèces.

III. L'EXERCICE DE LA CHASSE DU POINT DE VUE DES REPONSABLES D'EP

Cette partie traite plus particulièrement des relations entre l'organisme gestionnaire et les acteurs cynégétiques.

A. LES RELATION ENTRE ORGANISMES GESTIONNAIRES ET LES STRUCTURES CYNEGETIQUES

La collaboration sur le terrain à l'échelle de l'espace protégé peut s'avérer difficile si, en amont, les organismes gestionnaires n'entretiennent pas eux-mêmes de bonnes relations avec les structures représentatives de la chasse. Ainsi, de bons contacts au niveau des structures impliquent généralement de bonnes relations sur le terrain.

Pour ces études nous avons décidé d'analyser les relations entre les organismes gestionnaires et structure représentatives de la chasse à différentes échelles à savoir les Associations de chasse locale (ACCA, GIC, société de chasse), les Fédérations départementales des chasseurs et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

Seuls 4 organismes gestionnaires (soit 6,2 %) ont déclaré n'avoir aucun rapport avec les structures représentatives du monde de la chasse.

Le taux d'organismes gestionnaires ayant des rapports, qu'ils soient bons ou non, avec ces structures est donc de 93,8 %.

1) LES RAPPORTS AVEC LES STRUCTURES REPRÉSENTATIVES DES CHASSEURS

(A) DES RAPPORTS DE PARTENARIAT EN MAJORITÉ

Les relations entre les organismes gestionnaires et les structures cynégétiques sont considérées comme étant majoritairement de coopération et de partenariat.

En effet, 55% des organismes gestionnaires estiment entretenir des relations de coopération et de partenariat avec les associations de chasse locales et 58% avec les fédérations départementales des chasseurs. Toutefois, seul 15% des gestionnaires considère entretenir ce type de relation avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

(B) LES RAPPORTS DE PARTAGE D'INFORMATION

Le deuxième type de rapport majoritaire entre les organismes gestionnaires et les structures cynégétiques est un rapport qualifié d'informationnel, administratif et formel.

En effet, 26% des organismes gestionnaires estiment entretenir ce type de rapport avec les associations de chasse locales et 25% avec les fédérations départementales des chasseurs. Toutefois, seul 17% des gestionnaires considère entretenir ce type de relation avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

(C) UNE RELATION DE NEUTRALITE

De nombreux gestionnaire ont également déclaré entretenir des relations de neutralité avec les acteurs cynégétiques. Plus précisément ce type de relation est qualifié à 4,5% pour les associations de chasse locale, 7,5% pour les fédérations départementales et 1à,7* pour la fédération régionale

(D) UNE ABSCENCE DE RAPPORT

Malheureusement une absence totale de rapport est également ressortie de cette enquête, nous pouvons ainsi constater que 12% des gestionnaires considère n'avoir aucune relation avec les associations de chasse locale, 7% avec les fédérations départementales et 57% avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.

(E) DES RAPPORTS CONFLICTUELS

Concernant les rapport conflictuels seul un répondant considère entretenir ce type de rapport avec les associations de chasse locale et les fédérations départementales des chasses. Aucune relation conflictuelle avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie n'a été mentionnée dans cette enquête (ce qui est logiquement corrélé à l'absence de relation).

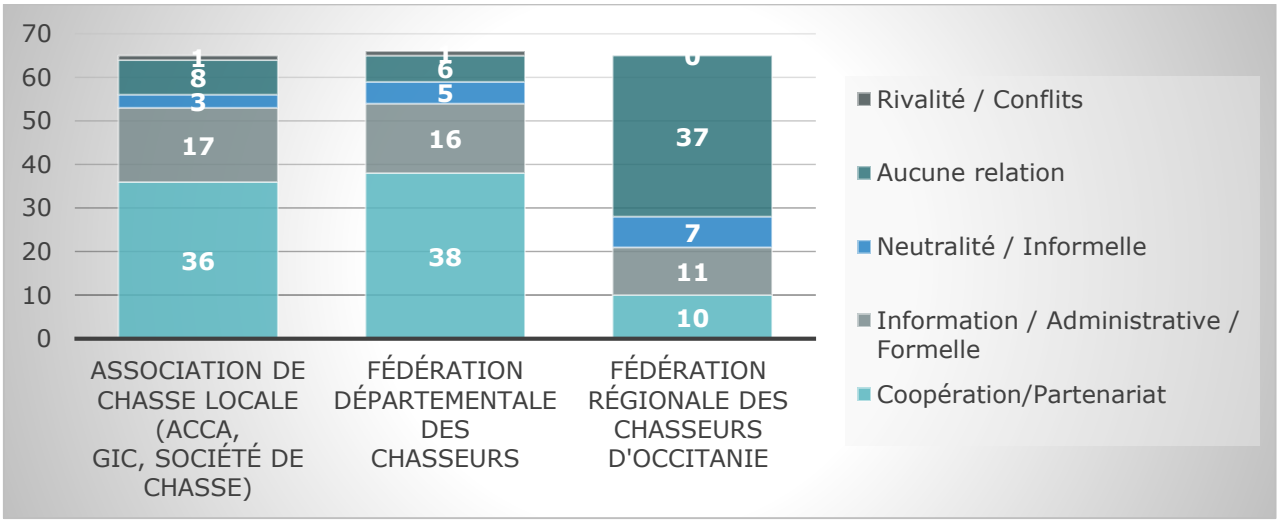

GRAPHIQUE 4 – LES TYPES DE RELATIONS ENRETENUES PAR LES ORGANISMES GESTIONNAIRES AVEC LES DIFFERENTES STUCTURES REPRESENATIVES DU MONDE DE LA CHASSE

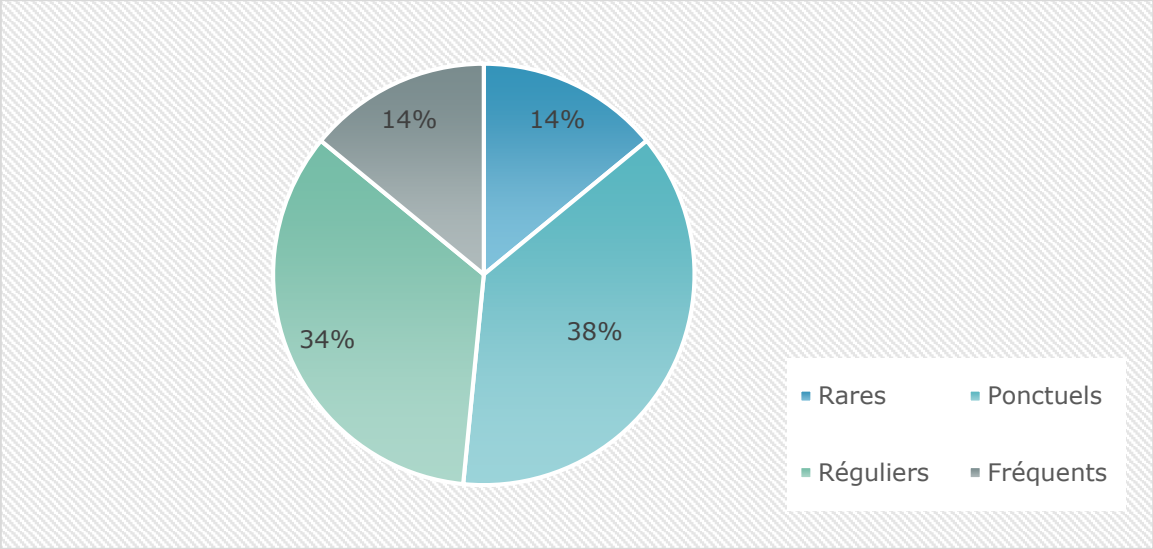

GRAPHIQUE 5 – FREQUENCE DES RAPPORTS ENTRE GESTIONNAIRE ET STRUCTURE CYNEGETIQUE

2) LES TYPES D'ACTIONS

Les répondants avaient le choix entre différents types d'actions à savoir : Rapport dans les processus administratifs ; Information, sensibilisation aux enjeux environnementaux ; Organisation d'actions de gestion de milieux ; Échanges de données sur la faune et la flore ; Participation à des programmes et suivis scientifique dans l'EP ; Participation à l'élaboration de plan de gestion d'espèces chassables ; Organisation de rencontres / groupe de travail ; Action d'information du public ; Surveillance générale du site ; Régulation d'espèces problématiques.

Les actions le plus souvent réalisées diffèrent en fonction du type de partenaire, à savoir association locale, Fédération Départementale des Chasseurs ou Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.

Associations de chasse locale

- Information, sensibilisation aux enjeux environnementaux 49%
- Organisation d'actions de gestion de milieux 37%
- Rapports dans les processus administratifs 37%
- Organisation de rencontres/groupe de travail 33%

Fédérations Départementales des chasseurs

- Rapports dans les processus administratifs 44%
- Participations à des suivis et programmes scientifiques 43%
- Échanges de données sur la faune et la flore 32%
- Organisation d'actions de gestion de milieux 30%

Pour la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

- Rapports dans les processus administratifs 18%
- Information, sensibilisation aux enjeux environnementaux 9%
- Organisation d'actions de gestion de milieux 7%
- Participations à des suivis et programmes scientifiques 6%

GRAPHIQUE 6 - LES QUATRES TYPES D'ACTIONS LES PLUS REALISEES EN PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES CYNEGETIQUES

Ainsi nous pouvons observer que les actions de types « Rapports dans les processus administratifs » et « Organisation d'actions de gestion de milieux » sont réalisées avec tous les partenaires.

Ci-après sont présentées en détails toutes les actions réalisées avec les différents partenaires selon les répondants.

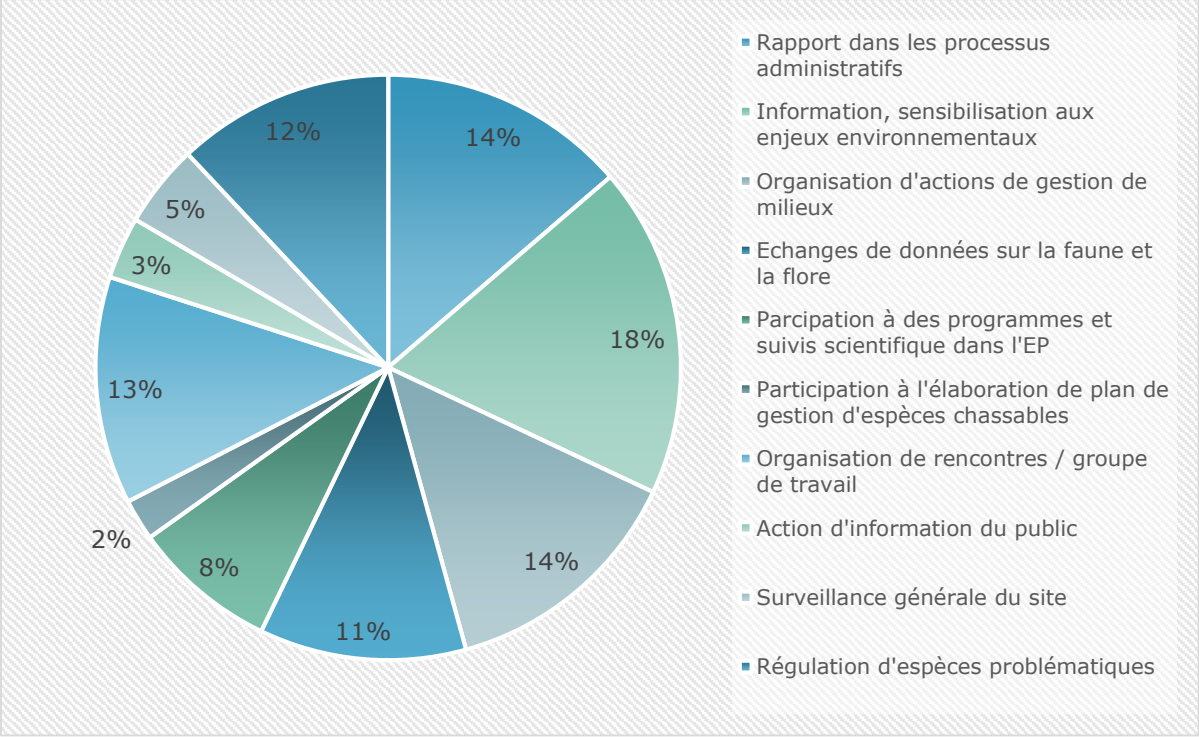

GRAPHIQUE 7 – ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE CHASSE LOCALE

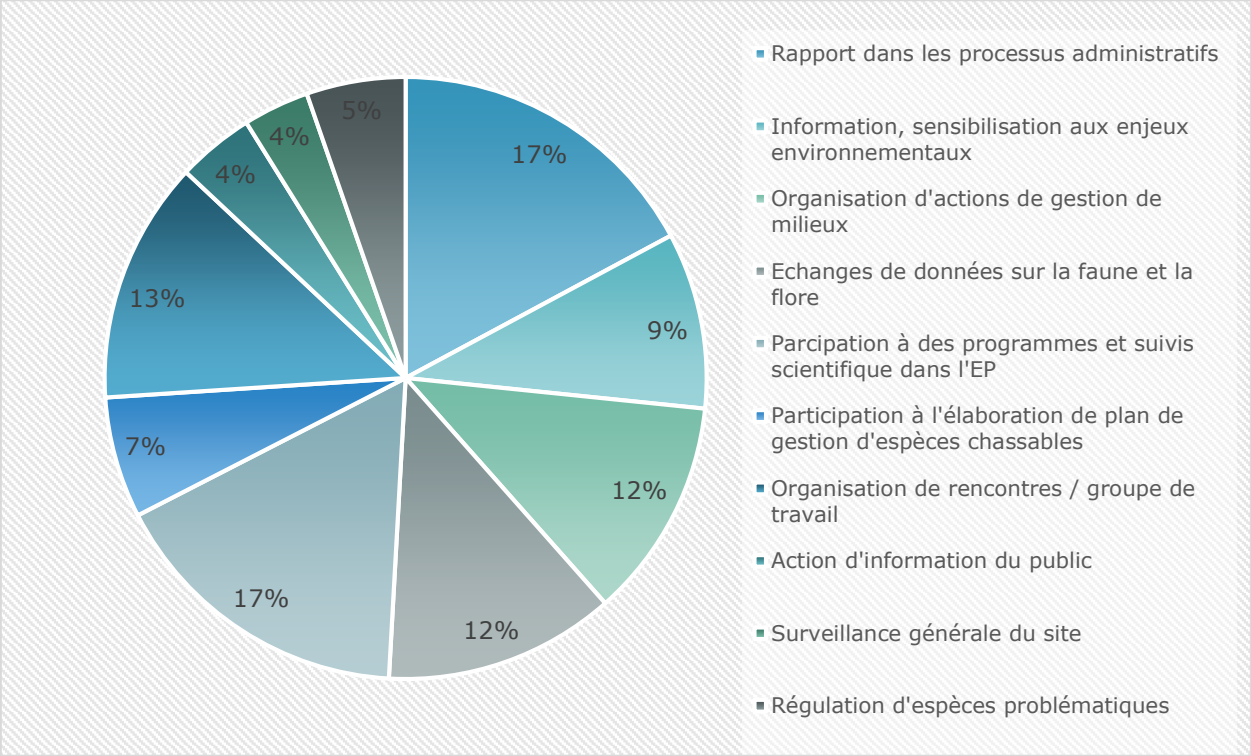

GRAPHIQUE 8 – ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS

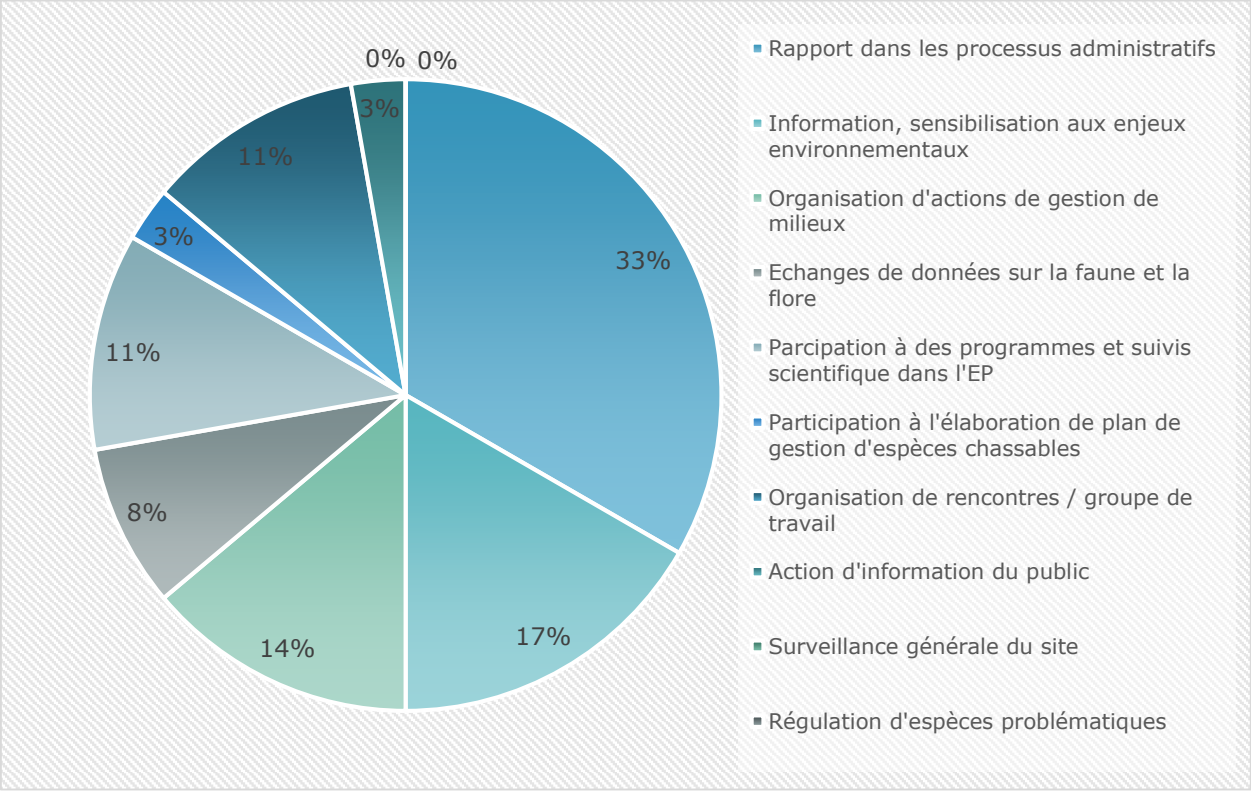

GRAPHIQUE 9 – ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'OCCITANIE

Il est également intéressant de noter que les actions de types : Organisation d'actions de gestion de milieux, Participations à des suivis et programmes scientifiques, Échanges de données sur la faune et la flore ou encore sensibilisation aux enjeux environnementaux ressortent fortement.

En demandant aux gestionnaires de préciser s'il y a des actions spécifiques mises en place avec – ou par – les chasseurs à l'échelle de l'espace protégé, on peut observer qu'il y a trois catégories d'actions qui ressortent plus particulièrement[1] :

- **Les actions de suivis et gestion de milieux**

Les actions de cette catégorie portent notamment sur

  - La gestion des milieux « Réouverture de milieux », « Travaux d'amélioration trophique », « Plantations de haies », « Travail en co-construction pour la réouverture de milieu », « Création de corridors à faune », « Expérimentation visant à préserver le brame », « Entretien et réouverture de sentiers », ;
  - Le suivis des espèces et leur régulation « Suivis d'espèces chassables et protégées (Isard, Grand tétras, Perdrix grise) » « Battues administratives », « Régulation d'espèces », « Actions d'amélioration des connaissances », « Travail autour de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » ;
  - Une pratique plus durable de la chasse », « Travail concernant les munitions alternatives », « Opération nature propre », « Placage des réserves », « Organisation d'un projet de chasse raisonnée au gibier d'eau », « Partenariat historique sur la réintroduction du bouquetin », « Réunion annuelle est réalisée avec les ACCA concernant les tirs sanitaires sur la RNCFS»

- **Les actions contribuant à une conciliation des usages**

« Mise en place d'une page web de géolocalisation des zones de chasse en battue avec une partie des associations locales - gestion des barrières d'accès au massif durant la saison et hors saison » ; « Valorisation venaison »

- **Les actions de formation**

« Action de formation et d'information », « formation via des professionnels sur les galliformes », « Formations à destination des chasseurs et des piégeurs pour les sensibiliser à la présence de la loutre d'Europe mais également à celle du vison d'Amérique », « Participation formation gibier d'eau : Partie réglementaire, ENP et écologie zone humide », « Encadrement d'une activité de chasse à l'eau à visée pédagogique et de loisir », « Formation au fonctionnement des populations ».

3) LA REPRESENTATION DES CHASSEURS AU SEIN DE L'ESPACE PROTEGE

Dans 64,6% des espaces protégés questionnés, les chasseurs sont représentés à titre consultatif. Dans 21,5% les chasseurs sont représentés à titre décisionnels,

[1] L'intégralité des propos ci-après est issue de l'enquête réalisée

dans 23,1% les chasseurs sont déclarés comme étant forces de proposition et acteurs des actions menées sur l'espace protégées.

Enfin dans 16,9%, les chasseurs ne sont pas du tout représentés.

Contrairement aux idées reçues, structures cynégétiques et gestionnaires d'espaces protégées – qui peuvent parfois être les mêmes personnes – ne sont pas opposés. Comme nous l'avons vu précédemment, de nombreuses actions communes sont organisées en collaboration avec les structures cynégétiques que cela soit à l'échelle locale, départementale ou régionale. Ainsi la représentation de ces acteurs mériterait d'aller de pair.

B. L'ETUDE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE

Concernant l'étude de pratique de la chasse, 84,6% des gestionnaires déclarent qu'aucune étude spécifique à la pratique de la chasse sur l'espace protégé n'a été menée contre 12,3%. 3,1% sont actuellement en train de réaliser une étude.

Il y a également 86,2% des gestionnaires qui disent n'avoir aucun plan de gestion cynégétique spécifique à l'EP contre 13,8%.

Toutefois, on observe que l'intérêt pour un accompagnement à une meilleur intégration de la pratique de la chasse au sein de l'espace protégé est très partagé. En effet, 52,3% des gestionnaires sont intéressés contre 50,8%

1) LES PROBLEMATIQUES SOULEVEES

À la question, « avez-vous identifié des problématiques en lien avec la chasse qui mériterais d'être travaillées ? », 15% des gestionnaires n'ont pas souhaité répondre, 11% ont déclaré ne pas subir de problèmes liés à la pratique de la chasse sur leur territoire, 17% des gestionnaires ont déclaré avoir des problématiques mais n'ont pas souhaité nous en dire plus.

Les conflits ou problématiques signalés sont variés mais plusieurs catégories de problématiques se dégagent.

Vous trouverez ci-dessous les différentes citations tirées des réponses de l'enquête, classée par thématiques et par occurrence.

Thématique	**Citations**
Partage de l'espace (8 occurrences)	• « Cohabitation avec activités de pleine nature » • « Communication sur le calendrier de fréquentation de l'espace protégé, par secteurs, entretien des sentiers (balisage sauvage) et ouverture des lignes de tir dans la forêt » • « Conflits d'usage (pastoralisme / sports de nature / chasse) » • « Le partage de l'espace avec VTT et rando »

	• « Compatibilité avec les autres usagers des espaces naturels » • « Conflits d'usages » • « Plus d'information grand public sur les enjeux liés à la chasse » • Les dangers liés aux tirs »
Gestion du sanglier (7 occurrences)	• « La gestion des sangliers peut également ponctuellement être problématique » • « La régulation du sanglier (méthodologie de comptage, solutions non perturbatrices pour les ENP) » • « La problématique d'agrainoir parfois mis en place par les assos de chasse et les dégâts de sanglier » • « Régulation sangliers sur site à forte densité » • « Agrainage sangliers » • « Dégâts de sangliers sur les estives » • « Problème sur la régulation du sanglier, zone naturelle considérée comme des ""nids"" à sanglier alors que l'agrainage est toujours pratiqué chez les propriétaires privés »
Perturbation ou gestion des espèces (7 occurrences)	• « Pas en zone cœur, mais en aire d'adhésion : la pratique de la chasse dans les Zones de Sensibilité Majeure pour les rapaces peut entraîner des échecs de reproduction. Cela est évidemment préjudiciable aux espèces concernées, mais aussi à l'image de la chasse. Nous travaillons sur ce sujet avec plusieurs sociétés locales volontaires. » • « Interdiction de la chasse au grand tétras » • « Limitation des dérangements occasionnés par la pratique de la chasse en périphérie immédiate du site (tir à la passée des anatidés quittant la RNR, en direction de celle-ci en particulier) » • « Les chasseurs devraient être soumis à EIN2000 pour leurs travaux (exemple ouverture de piste), et devraient a minima respecter les périodes d'intervention » • « Gestion des populations, coordination locale à mettre en œuvre » • « Certaines espèces au statuts de conservation très mauvais devraient rapidement faire l'objet d'un moratoire et d'autres définitivement fermées tandis que d'autres espèces comme le cygne tuberculé... (en augmentation, issu de lâchers) devrai faire l'objet d'un prélèvement annuel d'un individu et jusqu'à fin octobre

	(car en hiver arrivent les cygnes chanteurs et bewick)... » • « Vulgarisation de la gestion de la grande faune et de l'attribution des plans de chasse »
Munitions *(6 occurrences)*	• « Chasse sans plomb » • « Développer l'utilisation de munitions sans plomb » • « Problématique de saturnisme sur les grands rapaces » • « Ramassage des cartouches » • « La pollution liée aux cartouches » • « Les fusils semi automatiques (qui jettent les cartouches à 4 m de distance irrécupérables souvent dans l'eau ou la végétation de plus de 25 cm) devraient être interdits à la vente dans 20 ans »
Espèces « nuisibles » *(4 occurrences)*	• « La sensibilisation liée à l'intérêt écologique de certaines espèces "nuisibles" renard et blaireaux notamment » • « Représentation "culturelle" des espèces dites "nuisibles" (mustélidés, renards, loups...) « • « Problème de la régulation du ragondin qui continu à faire des dégâts dans les digues, les ouvrages et qui compliquent la gestion des milieux • « Arrêtés sur les nuisibles »
Déchets *(3 occurrences)*	• « Gestion des déchets de venaison (pourquoi n'existe-t-il pas un circuit officiel ?) » • « Gestion des déchets de venaison (charniers...) » • « Déchets liés à l'activité cynégétique »
Réglementation et respect général *(3 occurrences)*	• « Comportement des chasseurs (circulation de véhicules motorisée, déchets) » • « Braconnage » • « Respect de la réglementation (horaires etc) »
Divers *(3 occurrences)*	• « Pas de difficultés particulières sauf des difficultés internes à une des sociétés détentrice d'un bail » • « Formation au permis devrait être plus poussée en matière de détermination des oiseaux » • « L'entente intra-chasseurs, »
Perturbation ou gestion des milieux *(2 occurrences)*	• « Travaux lourds en milieux naturels sans concertation » • Prolifération des espèces invasives de plantes sur certains espaces gérés par les chasseurs en zone humide. »

Errance des chiens (1 occurrence)	• Récurrentes avec la pénétration des chiens de battue (mauvaise direction de la battue)

TABLEAU 1 – PROBLEMATIQUES LIEES A LA PRATIQUE DE LA CHASSE SOULEVEE PAR LES REPONDANTS

Intérêt croisé / ou du cumul l'occurrence en fonction des territoires ou statut des territoires ?

X territoires avec X occurrence

Occurrence récurente sur RNN, NATURA 2000

C. LA PERCEPTION DE LA CHASSE

Il a été demandé au travers de ce questionnaire, trois mots ou groupes de mots afin de définir ou caractériser la chasse. Ce nuage de mot synthétise les données où la grosseur des mots est liée à l'occurrence.

Il est intéressant de noter que les mots utilisés sont très diversifiés et rende compte d'un avis des gestionnaires très mitigé. De nombreux mots et groupes de mots à connotations négatives ou qui indiquent des conflits ont été relevés. Toutefois, il est important de souligner que beaucoup de positif ressort de cette question car une valorisation et une reconnaissance du travail des chasseurs est notable.

FIGURE 1 – NUAGE DE MOT RELATIF A LA PRATIQUE DE LA CHASSE SUR LES EP

Enfin, la dernière question de cette enquête était : « La chasse est-elle selon vous une opportunité ou une menace sur votre espace protégé ? »

On peut observer qu'une très grande majorité des gestionnaires n'a pas souhaiter donner son avis. Toutefois il est intéressant de noter que l'opportunité a été plus fortement choisis que la menace (6 sur 65 répondants). Ainsi le but du travail qui va être poursuivi va être de montrer que la chasse peut être une opportunité pour la protection de l'environnement, ou du moins donner les clés pour qu'elle en devienne une.

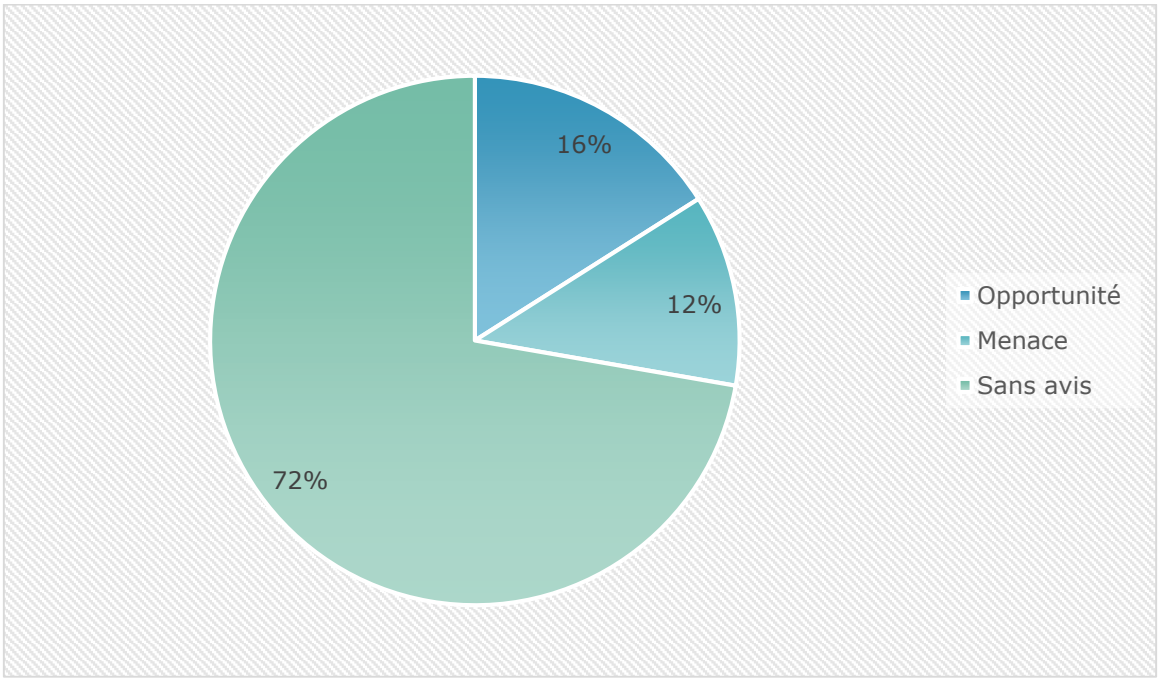

GRAPHIQUE 10 – AVIS DES GESTIONNAIRES CONCERNANT LA PRATIQUE DE LA CHASSE

CONCLUSION

Ce travail nous permet donc d'avoir la vision des gestionnaires d'espace protégé par rapport à la pratique de la chasse sur leur espace.

Ce qui ressort principalement de cette étude est que la chasse est majoritairement pratiquée sur les espaces protégés et que dans la majorité des cas celle-ci se déroule sans contrainte particulière.

Cette enquête aura également permis de constater qu'il existe de nombreuses actions très positives mises en place entre les acteurs cynégétiques et les organismes gestionnaires. Elle nous montre également que des rapports de collaborations sont majoritairement établis mais qu'il reste encore un potentiel important en la matière.

Bien sûr certains espaces protégés nous font état de quelques tensions et points de conflits. Le présent bilan permettra peut - être d'améliorer ces situations, mais rien ne pourra se faire sans la volonté de chaque acteur.

.

ANNEXE

ANNEXE I – QUESTIONNAIRE LA CHASSE ET LES ESPACES PROTEGES

Dans le contexte de la Stratégie des Aires Protégées et de sa future déclinaison au niveau régional, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie souhaite rassembler des éléments factuels permettant de mettre en perspective la pratique de la chasse sur les espaces protégés. Aussi, par l'intermédiaire de ce questionnaire accepteriez-vous de répondre à ces questions qui nous permettrons d'apprécier les relations de votre organisme gestionnaire avec le monde de la chasse et sur la pratique de cette activité dans le (ou les) EP que vous gérez.

A. QUELQUES INFORMATIONS SUR VOTRE ESPACE PROTEGE

1 – Nom de votre espace protégé *

2 – Pouvez-vous nous préciser votre fonction ? *

3 – La protection de votre espace protégé est de type : *

- ❑ Règlementaire
- ❑ Contractuelle
- ❑ Par maitrise foncière

4 – Préciser le type d'espace protégé :

- ❑ Parc nationale
- ❑ Parc régional
- ❑ Réserves Naturelles nationales
- ❑ Réserves Naturelles régionales
- ❑ RBI
- ❑ RBD
- ❑ Site Natura 2000
- ❑ APPB
- ❑ Site acquis
- ❑ ENS
- ❑ Autres .....

5 – Superficie de votre espace protégé : …

6 – La chasse est-elle pratiquée sur tout ou une partie de votre espace protégé ? *

❑ Oui sur tout
❑ Non sur la totalité d'espace protégé (*Passer à la question 10*)
❑ Oui sur une partie de l'espace protégé

B. LA CHASSE SUR VOTRE EP

7 – Y a-t-il des restrictions propres à votre EP concernant la pratique de la chasse ?*

❑ Oui
❑ Non

8 – Si oui, lesquelles ? …

9 – Le droit de chasse est rétrocédé sur votre espace protégé :

❑ Gratuitement
❑ Payant
❑ Autre : contrepartie en bénévolat, somme forfaitaire, …
❑ Ne sait pas

C. LA CHASSE ET LE GESTIONNAIRE D'EP

10 – Si chasse interdite, merci de préciser la/les raison(s) qui justifie selon vous cette interdiction.

11 – Quels sont les 3 mots ou groupes de mots qui vous viennent à l'esprit si on évoque la chasse sur votre EP ? *

12 – Avez-vous des rapports avec les structures représentatives du monde de la chasse ? *

❑ Oui
❑ Non

13 – Quelle est la nature de ces relations ? *

Association de chasse locale (ACCA, GIC, société de chasse)
❑ Coopération / Partenariat ❑ Neutralité ❑ Rivalité ❑ Conflit

Fédération départementale des chasseurs
❏ Coopération / Partenariat ❏ Neutralité ❏ Rivalité ❏ Conflit

Fédération régionale
❏ Coopération / Partenariat ❏ Neutralité ❏ Rivalité ❏ Conflit

3 – En quoi consistent ces relations ? *
Association de chasse locale (ACCA, GIC, société de chasse)
❏ Rapports uniquement administratifs
❏ Échanges de données sur la faune et la flore
❏ Participation à des programmes et suivis scientifiques dans la (ou les) Espaces protégés
❏ Participation à l'élaboration du plan de gestion d'espèce chassable
❏ Organisation de rencontres/ groupe de travail
❏ Organisation d'actions de gestion des milieux
❏ Actions d'information du public
❏ Surveillance générale du site
❏ Régulation d'espèces problématiques

Fédération départementale des chasseurs
❏ Rapports uniquement administratifs
❏ Échanges de données sur la faune et la flore
❏ Participation à des programmes et suivis scientifiques dans la (ou les) Espaces protégés
❏ Participation à l'élaboration du plan de gestion d'espèce chassable
❏ Organisation de rencontres/ groupe de travail
❏ Organisation d'actions de gestion des milieux
❏ Actions d'information du public
❏ Surveillance générale du site
❏ Régulation d'espèces problématiques

Fédération régionale
❏ Rapports uniquement administratifs
❏ Échanges de données sur la faune et la flore
❏ Participation à des programmes et suivis scientifiques dans la (ou les) Espaces protégés
❏ Participation à l'élaboration du plan de gestion d'espèce chassable
❏ Organisation de rencontres/ groupe de travail
❏ Organisation d'actions de gestion des milieux
❏ Actions d'information du public
❏ Surveillance générale du site
❏ Régulation d'espèces problématiques

15 – Quelle est la fréquence de ces relations ?
❏ Rares ❏ Ponctuels ❏ Réguliers ❏ Fréquents

16 – Comment sont représentés les chasseurs au sein de l'organisme gestionnaire ? *

❑ Les chasseurs sont représentés à titre consultatif
❑ Les chasseurs sont représentés à titre décisionnel
❑ Les chasseurs sont forces de proposition et acteurs des actions menées sur l'EP
❑ Les chasseurs ne sont pas représentés

17 – Avez-vous mené une étude spécifique sur la pratique de la chasse dans l'EP que vous gérez ? *

❑ Non

❑ Oui

❑ Étude en cours

18 – Existe-t-il un plan de gestion cynégétique spécifique à votre EP?

❑ Oui

❑ Non

19 – Selon vous, les EP sont-ils des opportunités ou des menaces pour la chasse ? *

20 – Organisez-vous des actions spécifiques sur la thématique de la chasse ou avec les chasseurs ? Si oui lesquelles ?

21 – Avez-vous déjà participé à des activités de chasse (accompagner un proche, opération un dimanche à la chasse,)?

22 – Avez-vous identifié des problématiques en lien avec la chasse qui mériteraient d'être travaillées ?

23 – Seriez-vous intéressé par un accompagnement pour une meilleure intégration de la pratique au sein d'un EP ? *

❑ Oui

❑ Non

24 – Avez-vous des commentaires à rajouter ?